L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 74. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 16 MARS 1877. 30me Année.

DUFOUR & LEBEY,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI MATIN, 16 MARS.

VENTES A SAISIR SUR UN JOUR

Par H. Stern & Co., no 76 de la rue de la Levée,—bottes cirées et brodequins.

L'attention des acquéreurs de vins fins est spécialement sur l'annonce d'autre de D. H. Murphy & Son.

SPECTACLES.

Ventredi, 16 Mars 1877.

ACADÉMIE—Simmons & Slocum Minstrels.

LES TRAVAUX LÉGISLATIFS.

Nécessité d'attirer les capitaux en Louisiane.

La session extraordinaire de la législature doit se terminer aujourd'hui, et il reste encore tant à accomplir que la proposition a été faite de prolonger la session jusqu'au 30 avril prochain, ce qui entraînerait nécessairement un surcroît considérable de dépenses pour l'Etat. Une prolongation aussi longue de la session ne nous paraît pas nécessaire et il nous semble que huit ou dix jours devraient suffire à l'Assemblée générale pour voter le bill du revenu et les autres mesures urgentes, si celles qui ne le sont pas sont mises de côté. Si la proposition était adoptée, la session aurait duré ainsi 120 jours au lieu de 60, terme fixé par la Constitution.

Nous avons vu avec satisfaction les propositions faites pour la nomination de commissions qui seront chargées dans l'intervalle qui s'écoulera entre l'ajournement et la prochaine session régulière, de préparer une révision de la Constitution, un projet de charte de ville et plusieurs autres travaux législatifs.

Il est une autre question que nous voudrions également voir mettre à l'étude, car elle a une grande importance au point de vue du développement des ressources de notre Etat. C'est celle de la réforme de la législation sur les droits des femmes, les hypothèques et la propriété foncière en général.

En prévision du maintien permanent du gouvernement d'honnêtes gens du peuple pour remplacer le régime des carpet-baggers, il faut songer au moyen de développer les ressources agricoles de cet Etat et d'encourager l'industrie et le commerce. On se préoccupe déjà d'attirer des immigrants, mais la première condition pour utiliser le travail des immigrants aussi bien que celui des gens actuellement sans emploi en Louisiane, c'est de rendre confiance aux capitaux. Il faut pour cela un ensemble de mesures de réformes libérales et intelligentes qui établissent des garanties sérieuses pour le placement des capitaux en biens fonciers de ville ou de campagne, en valeurs hypothécaires, en exploitations agricoles ou industrielles.

Si la propriété foncière a subi une aussi forte dépréciation, si les valeurs hypothéca-res sont devenues des titres morts, si on trouve si peu d'acheteurs disposés à traiter, si peu de capitalistes disposés à prêter, cela tient principalement au peu de sécurité que la législature et l'administration actuelle de la justice offrent à un pareil placements.

Depuis quelques années, plusieurs millions de dollars ont été retirés de la Louisiane par des capitalistes, dégoûtés des difficultés et des exactions de tout genre auxquelles ils étaient exposés. Des politique à courte vue ont pu mettre de l'argent des propriétaires non résidents du moment extraordinaires, comme pour contribuer au mouvement de retraite des capitaux. Notre intérêt nous commande, au contraire, d'offrir toutes les garanties et toutes les facilités possibles aux capitaux étrangers et locaux afin de favoriser le développement de nos exploitations agricoles.

Avec une réforme dans la législation, dans le sens que nous indiquons, les dix millions de capitaux actuellement inactifs à la Nouvelle-Orléans, entraînant immédiatement dans la circulation active et contributrice à la prospérité.

Si, d'un autre côté, à l'attrait des taux comparativement élevés d'intérêt qu'on paie en Louisiane, s'ajoute la certitude de garanties légales sérieuses, d'une prompte réalisation, d'une protection efficace de la justice, nous verrons bientôt revenir les capitaux qui sont partis et affluer les offres d'argent des marchés financiers du Nord et de l'Europe.

Mais il y a de profondes modifications à apporter à l'ordre de choses actuel pour obtenir ce résultat. C'est surtout dans les campagnes que l'administration de la justice laisse à désirer sous le rapport de la rapidité comme sous celui de l'équité.

Nous voudrions voir nommer une commission de législateurs et d'hommes d'affaires qui serait chargée d'étudier cette question et de présenter à la prochaine session un ensemble de réformes. En consultant les mesures qui représentent les capitalistes et les propriétaires dérangés, cette commission serait mise au courant des vœux du régime actuel et serait mise à même d'indiquer le remède.

Nous considérons ce sujet comme l'un des plus importants pour l'avenir de la Louisiane et nous engageons la Législature et le gouverneur à y porter leur attention.

UN NOUVEAU PLAN D'ADMINISTRATION MUNICIPALE.—Nous trouvons dans le *Bulletin* de New York, le rapport de la Commission nommée par le gouverneur Tilden pour préparer un plan d'administration municipale pour les villes de l'Etat de New York. La Commission qui est chargée d'élaborer une charte pour la Nouvelle-Orléans pourra trouver quelques bonnes suggestions dans ce rapport, sur lequel nous reviendrons en temps opportun.

NOMINATION CONSULAIRE.—Nous apprenons que M. Louis Raynaud, qui gère depuis près d'un an le consulat de France à la Nouvelle-Orléans avec une intelligence et un zèle au-dessus des éloges, a pu présent à rendre justice, vient d'être nommé Consul de France au Cap de Bonne-Espérance. C'est là une promotion dans la carrière consulaire méritée par les états de service de Mr Raynaud et nous le félicitons de son avancement, bien que nous eussions désiré le voir rester plus longtemps dans notre ville où il s'est déjà fait de nombreux amis. On annonce comme probable la prochaine venue du consul titulaire de la Nouvelle-Orléans, M. de Courthial, qui se trouve en ce moment à Paris.

ACADÉMIE DE MUSIQUE. — Le bénéfice de Mr George Thatcher, l'inimitable comique de la troupe de Simmons et Slocum, a eu lieu ce soir. Le représentation sans un véritable fou d'artifices de bons mots, de saillies, de diablerie et de bouffonneries complaisantes. Mr. Thatcher a fourbi ses armes et fera feu de toutes pièces. Nous n'avons pas besoin de dire qu'il y sera [illegible]; nous craignons seulement que le public manque aux spectateurs. Ceux-ci en seront quitte pour s'étouffer un peu dans les couloirs.

La représentation de demain, samedi, est au bénéfice de MM. Walsh et Rice, appartenant également à la troupe des minstrels. Ce sont deux artistes de genre qui se sont fait une réputation aux Etats-Unis; les habitués de l'Académie tiendront, nous le savons, à leur donner un témoignage éclatant de leurs sympathies.

Mr. Milton Nobles, acteur de beaucoup de talent, a été engagé pour une semaine et débutera dimanche dans le drame de "l'Honneur." Il remplira le rôle de Jim Hudson.

— Nous lisons dans le *Pays* :

Le ministère des finances démentira prétendu et de nouvel ait important mouvement dans le personnel consulaire.

Ce mouvement comprendrait un certain nombre de mises à la retraite, de mutations et nominations nouvelles.

Les intéressés en recevront notification dès les premiers jours du mois prochain.

La présidentielle.

Les nouvelles de Washington s'accordent à dire qu'aussitôt après l'ajournement du Sénat qui aura pour date le samedi, les affaires extraordinaires qui vous occupent les troupes sont contremandées à la Nouvelle-Orléans et à Colombia, et que le Président et M. Hayes seraient parfaitement d'accord pour remplacer le régime des carpet-baggers, il faut songer au moyen de développer les ressources agricoles de cet Etat et d'encourager l'industrie et le commerce. On se préoccupe déjà d'attirer des immigrants, mais la première condition pour utiliser le travail des immigrants aussi bien que celui des gens actuellement sans emploi en Louisiane, c'est de rendre confiance aux capitaux. Il faut pour cela un ensemble de mesures de réformes libérales et intelligentes qui établissent des garanties sérieuses pour le placement des capitaux en biens fonciers de ville ou de campagne, en valeurs hypothécaires, en exploitations agricoles ou industrielles.

Si la propriété foncière a subi une aussi forte dépréciation, si les valeurs hypothécaires sont devenues des titres morts, si on trouve si peu d'acheteurs disposés à traiter, si peu de capitalistes disposés à prêter, cela tient principalement au peu de sécurité que la législature et l'administration actuelle de la justice offrent à un pareil placements.

Depuis quelques années, plusieurs millions de dollars ont été retirés de la Louisiane par des capitalistes, dégoûtés des difficultés et des exactions de tout genre auxquelles ils étaient exposés. Des politique à courte vue ont pu mettre de l'argent des propriétaires non résidents du moment extraordinaires, comme pour contribuer au mouvement de retraite des capitaux. Notre intérêt nous commande, au contraire, d'offrir toutes les garanties et toutes les facilités possibles aux capitaux étrangers et locaux afin de favoriser le développement de nos exploitations agricoles.

Avec une réforme dans la législation, dans le sens que nous indiquons, les dix millions de capitaux actuellement inactifs à la Nouvelle-Orléans, entraînant immédiatement dans la circulation active et contributrice à la prospérité.

Si, d'un autre côté, à l'attrait des taux comparativement élevés d'intérêt qu'on paie en Louisiane, s'ajoute la certitude de garanties légales sérieuses, d'une prompte réalisation, d'une protection efficace de la justice, nous verrons bientôt revenir les capitaux qui sont partis et affluer les offres d'argent des marchés financiers du Nord et de l'Europe.

Mais il y a de profondes modifications à apporter à l'ordre de choses actuel pour obtenir ce résultat. C'est surtout dans les campagnes que l'administration de la justice laisse à désirer sous le rapport de la rapidité comme sous celui de l'équité.

Nous voudrions voir nommer une commission de législateurs et d'hommes d'affaires qui serait chargée d'étudier cette question et de présenter à la prochaine session un ensemble de réformes. En consultant les mesures qui représentent les capitalistes et les propriétaires dérangés, cette commission serait mise au courant des vœux du régime actuel et serait mise à même d'indiquer le remède.

Nous considérons ce sujet comme l'un des plus importants pour l'avenir de la Louisiane et nous engageons la Législature et le gouverneur à y porter leur attention.

UN NOUVEAU PLAN D'ADMINISTRATION MUNICIPALE.—Nous trouvons dans le *Bulletin* de New York, le rapport de la Commission nommée par le gouverneur Tilden pour préparer un plan d'administration municipale pour les villes de l'Etat de New York. La Commission qui est chargée d'élaborer une charte pour la Nouvelle-Orléans pourra trouver quelques bonnes suggestions dans ce rapport, sur lequel nous reviendrons en temps opportun.

NOMINATION CONSULAIRE.—Nous apprenons que M. Louis Raynaud, qui gère depuis près d'un an le consulat de France à la Nouvelle-Orléans avec une intelligence et un zèle au-dessus des éloges, a pu présent à rendre justice, vient d'être nommé Consul de France au Cap de Bonne-Espérance. C'est là une promotion dans la carrière consulaire méritée par les états de service de Mr Raynaud et nous le félicitons de son avancement, bien que nous eussions désiré le voir rester plus longtemps dans notre ville où il s'est déjà fait de nombreux amis. On annonce comme probable la prochaine venue du consul titulaire de la Nouvelle-Orléans, M. de Courthial, qui se trouve en ce moment à Paris.

ACADÉMIE DE MUSIQUE. — Le bénéfice de Mr. George Thatcher, l'inimitable comique de la troupe de Simmons et Slocum, a eu lieu ce soir. Le représentation sans un véritable feu d'artifices de bons mots, de saillies, de diablerie et de bouffonneries complaisantes. Mr. Thatcher a fourbi ses armes et fera feu de toutes pièces. Nous n'avons pas besoin de dire qu'il y sera [illegible]; nous craignons seulement que le public manque aux spectateurs. Ceux-ci en seront quitte pour s'étouffer un peu dans les couloirs.

La représentation de demain, samedi, est au bénéfice de MM. Walsh et Rice, appartenant également à la troupe des minstrels. Ce sont deux artistes de genre qui se sont fait une réputation aux Etats-Unis; les habitués de l'Académie tiendront, nous le savons, à leur donner un témoignage éclatant de leurs sympathies.

Mr. Milton Nobles, acteur de beaucoup de talent, a été engagé pour une semaine et débutera dimanche dans le drame de "l'Honneur." Il remplira le rôle de Jim Hudson.

— Nous lisons dans le *Pays* :

Le ministère des finances démentira prétendu et de nouvel ait important mouvement dans le personnel consulaire.

Ce mouvement comprendrait un certain nombre de mises à la retraite, de mutations et nominations nouvelles.

Les intéressés en recevront notification dès les premiers jours du mois prochain.

Législature de la Louisiane.

Séance du 15 mars 1877.

La séance est ouverte à midi. Mr Wilts occupe le fauteuil. Dix neuf membres répondent à l'appel.

Le Sénat adopte, à l'unanimité, la résolution présentée, dernièrement, par Mr Goode, au nom du comité judiciaire, et qui charge le comité des élections de décider s'il ne conviendrait pas de déclarer vacants les sièges de ceux des membres dont qui ne sont absentés du Sénat depuis le 1er janvier.

Mr Goode demande la prise en considération du vote du gouverneur sur le bill qui annexe la paroisse Ste Pélice et d'autres paroisses à quatrième district judiciaire, et ajoute le troisième district judiciaire—vote dont *l'Abeille* a donné, hier, une courte analyse. Mr Robertson ayant proposé de renvoyer le bill en considération en disant que des renseignements arrivent journellement à la connaissance du Sénat, celui-ci consent au renvoi, par un vote de 8 contre 13.

La Chambre annonce au Sénat qu'elle a adopté les bills suivants de la Chambre : le bill No 228 incorporant le district Fire Co No 18 de la Nouvelle-Orléans ; le bill No 228 relativement à la nomination de premier témoignage des médecins.

Mr Garland présente un mémoire de citoyens de la paroisse *Dakota*, demandant l'adoption d'une loi qui fasse obligation de tenir les lieux publics—Renvoyé au comité judiciaire.

Mr Stevens, au nom du comité des finances, présente un rapport qui consiste à l'adoption, avec amendements, du bill No 98 de la Chambre, au sujet des hypothèques et priviléges pour taxes et aux droits de vente de l'administrateur des hypothèques et des abrités à l'indemnité de ses impôts.

Le Sénat se joint à la Chambre afin de nommer à l'élection d'un sénateur des Etats-Unis. Après le premier tour de scrutin, il rentre dans sa salle.

Mr. Stevens, au nom du comité de finances, fait un rapport favorable, avec amendements, sur le bill No 184 de la Chambre—le bill de revenu. Les modifications, dit le chairman, réduisent une économie de cent mille piastres à la Nouvelle-Orléans et maintiennent le bénéfice original de percepteurs en attendant des lois qui rendront moins imparfait le mode de recouvrement des impôts. A la demande de Mr. Grover, le Sénat ordonne que le bill soit imprimé tel que l'a présenté le comité et le fixe à l'ordre du jour du lendemain.

Mr Brosnan présente un bill rappelant la loi qui autorise l'incorporation de la compagnie de loterie de la Louisiane.

Mr Grover, au nom du comité des compétitions et des affaires du parcours, présente un rapport qui recommande l'adoption du bill No 61 du Sénat, étendant les bornes de la paroisse Ste-Marie.

Mr Mitchell, président du comité des chemins de fer, fait un rapport favorable sur les bills suivants de la Chambre : le bill No 135, qui incorpore le Kimbrough Terre-aux-Bœufs and Lake Rail Road Co; l'Alexandria and South Arkansas Rail Road Co ;

—Mr Dortes—Je demande la prise en considération du projet de loi qui a trait à l'établissement du chemin de fer du Mississippi, de la Terre aux-Bœufs et du Lac Salé. Le comptable au chemin aux secours de l'Etat. Le but des efforts aussi que la charte est superflu est l'empêchement des entreprises particulières et de faciliter le transport des produits de l'intérieur de la paroisse St. Bernard au fleuve.

Le bill est adopté tel qu'il a été transmis par la Chambre. Le capital de la compagnie est fixé à cent mille piastres et l'action à cent piastres. L'indemnité de la voie gare à quinze milles en dessous de la Nile-Orléans, et le siège de la compagnie sera à la Nile-Orléans.

—Le bill qui incorpore l'Alexandria and South Arkansas Rail Road Co. est adopté. La Chambre informe le Sénat qu'elle a adopté la résolution qui prolonge au 30 avril la session extraordinaire de la Législature ; elle demande l'assentiment du Sénat.—Adopté.

Mr Brosnan présente un mémoire d'importateurs de farine et de grosses de grève de la Nile-Orléans ; on en sait d'après le Sénat à l'adoption du bill No 149 de la Chambre relativement à l'inspection de la farine.—Renvoyé au comité de commerce.

Est adopté, le bill No 95 du Sénat, qui fait du dimanche du Vendredi Saint, du 25 Noël, du 4 juillet, des jours légaux.

Mr Dumas demande la reconsidération du vote par lequel a été rejeté hier le bill No 99 du Sénat, qui ajoute hier, le bill de la troisième cour de district de la Nile-Orléans. Les voeux se trouvant également partagés, le président, Mr Wilts, ayant voté dans la négative, la reconsidération est refusée.

Le bill No. 19 du Sénat, qui amende l'article 139 du Revised Civil Code, qui traite des dividendes et qui rapporte le bill No. 76 de la Nile, est adopté.

Le Sénat adopte le bill No. 220 de la Chambre, qui modifie la loi No. 20 de 1875 en ce qui de la Nile-Orléans.

Mr Stevens, au nom du comité des finances, présente un rapport qui consiste à l'adoption, avec amendements, du bill No 98 de la Chambre, au sujet des hypothèques et priviléges pour taxes et aux droits de vente de l'administrateur des hypothèques et des abrités à l'indemnité de ses impôts.

Le Sénat adopte le bill No 184 de la Chambre, qui crée un chemin de fer de la Nile-Orléans.

Le bill No 220 de la Chambre, qui modifie la loi qui fixe les cours des taxes de la Nile-Orléans.

Le bill No 228 de la Chambre, qui crée une compagnie de la ville de la paroisse des cours